

Interpellation ordinaire

Politique de la ville en matière de voyage à l'étranger des Conseillers Municipaux.

Depuis quelques mois, les voyages de certains élus cantonaux défraient la chronique. Il n'est ici pas contesté que l'exécutif d'une ville de l'importance de Lausanne doit assumer une fonction de représentation, y compris à l'étranger. Il n'est pas non plus contesté que les services de la ville effectuent des voyages d'étude afin de définir les futures politiques. Toutefois, il est demandé à la Municipalité de faire un bilan de sa politique en matière de représentation de la ville à l'étranger, y compris sa politique en matière d'invitations.

Nous lui demandons respectueusement de répondre aux questions ci-dessous:

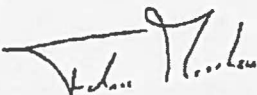
Voyages à l'étranger organisés par la ville

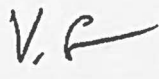
1. Existe-t-il des directives internes relatives à l'organisation de voyages à l'étranger par la ville pour les Conseillers Municipaux et les chefs services dans le cadre de leurs fonctions?
2. Indépendamment de directives, comment la Municipalité décide-t-elle des événements à l'étranger où la ville doit être représentée? Comment attribue-t-elle la fonction de représentation à un Conseiller ou à un autre, respectivement à chef de service ?
3. Pour la législature en cours, quels voyages de représentation à l'étranger ont été effectués par les Conseillers Municipaux ou les chefs de service ?
4. Les frais sont-ils assumés entièrement par la ville?

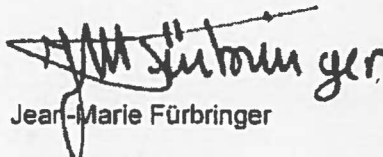
Invitations des Conseillers municipaux à des voyages à l'étranger par des personnes privées ou publiques extérieures à la ville

1. Existe-t-il des directives internes relatives à l'invitation des Conseillers Municipaux ou des chefs de service à des voyages à l'étranger par des personnes publiques, parapubliques ou privées? Cette question intègre les voyages organisés par les sociétés, fondations, associations, etc. dans lesquelles la ville est représentée.
2. A l'exclusion des invitations amicales ou familiales, pour la législature en cours, quels Conseillers Municipaux ou chefs de service ont été invités à quels voyages à l'étranger? Cette question intègre les voyages à l'étranger organisés par les sociétés, fondations, associations, etc. dans lesquelles la ville est représentée.
3. Qui les a invités ?
4. Quelles mesures la Municipalité prend-elle pour éviter les conflits d'intérêt en cas d'invitation?


Matthieu Carrel


Fabrice Moscheni


Valentin Christe


Jean-Marie Fürbringer